FONCIER

Décision n°2024-234 : Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section D n°558 (commune de Chindrieux) au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Les Fontanettes dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'EHPAD des

1 DOCUMENT - Publié le 12 décembre 2025

DÉCISION

FONCIER

DÉCIDE :

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-n2024-234-convention-de-mise-a-disposition-de-la-parcelle-cadastree-section-d-n558-commune-de-chindrieux-au-syndicat-des-coproprietaires-de-limmeuble-les-fontanettes-dans-le-cadre-de-loperation-de-reamenagement-de-lehpad-des-fontanettes-48376?

DEC_2024-234.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 2,3 MO)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.